

ANNÉE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION	2025
<p>Pour être éligible à la politique de subvention aux activités de loisirs de la Ville de Waterloo, il faut obligatoirement: avoir moins de 18 ans et être résident de la Ville de Waterloo.</p> <p>Le formulaire et les reçus doivent être acheminés dans l'année où le reçu a été émis, à l'exception des inscriptions faites en décembre pour lesquelles le délai sera le 31 janvier de l'année suivante.</p> <p>Veuillez prendre note que seuls les formulaires dûment complétés et accompagnés du reçu original seront traités. Aucune copie de document et aucun reçu ne seront retournés.</p>	

IDENTIFICATION DU PARENT RESPONSABLE DE LA DEMANDE			
Nom, prénom			
Adresse	Waterloo, QC, JOE 2N0		
Téléphone		Courriel	
IDENTIFICATION DES ENFANTS ET DES ACTIVITÉS PRATIQUÉES			
Le montant des taxes n'est pas admissible au remboursement. Indiquez les montants des activités avant les taxes, s.v.p.			
Nom complet de l'enfant	Activités pratiquées		Coût
COÛT TOTAL (avant taxe)			

<p>Documents à joindre :</p> <p><input type="checkbox"/> Preuve de résidence du parent demandeur</p> <p><input type="checkbox"/> Reçu officiel de paiement</p>	<p>Preuve de résidence acceptée : permis de conduire, compte de taxes municipales, police d'assurance en vigueur ou facture d'un service public ne datant pas de plus de trois mois.</p>
---	---

Je reconnais et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont véridiques.

Signature du parent responsable de la demande

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION			
Montant accordé		Initiales	Date
Vérification	<input type="checkbox"/> Preuve de résidence	# de la demande	
Poste budgétaire	02-590-01-996	Commentaires	

Signature de la direction

Date